

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Cour d'appel : VERSAILLES	CDAD Des Yvelines	TGI : VERSAILLES
Autres TGI du département : - néant		Population : 1 446 301 habitants
	Tél. : 01.39.07.38.03 Adresse : TGI de Versailles 5 place André Mignot 78000 VERSAILLES Courriel : Cdad-yvelines@justice.fr Site internet : www.ca-versailles.justice.fr	2 MJD : - MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines (située sur 2 antennes : Trappes et Guyancourt) - MJD du Val de Seine (située aux Mureaux)
Autres CDAD du ressort : CDAD des Hauts-de-Seine CDAD du Val d'Oise CDAD de l'Eure et Loire	Date de la convention initiale : 01/08/2001 Date du dernier renouvellement : 27/09/2013	Président : Christophe MACKOWIAK Tél. : 01.39.07.36.04
MDPAAD : Estelle JOND-NECAND Tél. :01-39-49-67-04	Régime : - Comptabilité publique - Personnel de droit public	Secrétaire générale / Coordinatrice : Dominique DUTEMPS Tél. : 01.39.07.38.03

Coordonnées du rédacteur du rapport :

Dominique DUTEMPS
Secrétaire générale du CDAD des Yvelines

Tribunal de grande instance de Versailles
5 place André Mignot 78000 Versailles
Tél : 01.39.07.38.03 Mail : dominique.dutemps@justice.fr ou cdad-yvelines@justice.fr

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	01/08/2001
Date d'approbation	08/10/2001
Date de publication	17/10/2001
Durée	10 ans
Avenants éventuels	non

1.1.2 Renouvellements antérieurs au décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012

Date de signature de la convention	13/09/2011
Date d'approbation	29/11/2011
Date de publication	07/12/2011
Durée	10 ans
Avenants éventuels	non

1.1.3 Renouvellement en application du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012

Date de signature de la convention	27/09/2013
Date d'approbation	05/11/2013
Date de publication	10/12/2013
Durée	10 ans
Avenants éventuels	non

1.2 Membres du CDAD

1.2.1 Membres de droit

L'Etat, représenté par le préfet du département et le président du tribunal de grande instance	des Yvelines de Versailles
Le département, représenté par le président du conseil départemental	des Yvelines
L'association départementale des maires	Union des maires des Yvelines (UMY)
L'Ordre des avocats	du barreau de Versailles
La caisse des règlements pécuniaires	du barreau de Versailles
La chambre départementale des huissiers de justice	des Yvelines
La chambre départementale des notaires	des Yvelines
L'association	Union départementale des associations familiales des Yvelines (UDAF 78)

1.2.2 Membres associés

La Région	Ile de France
La protection judiciaire de la jeunesse	des Yvelines
La direction du service d'insertion et de probation	des Yvelines
L'association CIDFF	des Yvelines
L'association DIRE	
L'association SOS VICTIMES	des Yvelines
L'association APME	des Yvelines
Le Centre Yvelines Médiation (CYM)	

1.2.3 Personnes qualifiées

Néant

1.3 Organes statutaires

1.3.1 Assemblée générale

- **Composition de l'assemblée générale**

L'Etat, représenté par le préfet du département et le président du tribunal de grande instance	des Yvelines de Versailles
Le département, représenté par le président du conseil départemental	des Yvelines
L'association départementale des maires	Union des maires des Yvelines (UMY)
L'Ordre des avocats	du barreau de Versailles
La caisse des règlements pécuniaires	du barreau de Versailles
La chambre départementale des huissiers de justice	des Yvelines
La chambre départementale des notaires	des Yvelines
L'association UDAF	des Yvelines
La Région Ile de France, représenté par le président du conseil régional	d'île de France
La direction de la protection judiciaire de la jeunesse	des Yvelines
La direction du service d'insertion et de probation	des Yvelines
L'association CIDFF	des Yvelines
L'association DIRE	
L'association SOS VICTIMES	des Yvelines
L'association APME	des Yvelines
L'association Centre Yvelines Médiation	

- **Dates de réunion**

Dates	
26/03/2015	Approuve le PV de la réunion du 23/10/2014 Approuve les comptes financiers de l'exercice 2014 Vote le programme d'actions 2015 et le budget correspondant Question diverse : projet d'ouverture d'une MJD à Mantes-la-Jolie en attente
08/10/2015	Approuve le PV de la réunion du 26/03/2015 Vote le programme d'actions 2015 et le budget correspondant finalisé Vote le programme d'actions 2016 et le budget prévisionnel correspondant Question diverse : présentation en détail de l'activité du point d'accès au droit de Poissy

1.3.2 Conseil d'administration

- **Composition du conseil d'administration**

L'Etat, représenté par le préfet du département et le président du tribunal de grande instance	des Yvelines de Versailles
Le département, représenté par le président du conseil général	des Yvelines
L'association départementale des maires	des Yvelines (UMY)
L'Ordre des avocats	du barreau de Versailles
La caisse des règlements pécuniaires	du barreau de Versailles
La chambre départementale des huissiers de justice	des Yvelines
La chambre départementale des notaires	des Yvelines
L'association UDAF	des Yvelines

- **Dates de réunion**

Dates	
26/03/2015	Approuve le PV de la réunion du 23/10/2014 Approuve les comptes financiers de l'exercice 2014 Vote le programme d'actions 2015 et le budget correspondant Question diverse : projet d'ouverture d'une MJD à Mantes-la-Jolie en attente
08/10/2015	Approuve le PV de la réunion du 26/03/2015 Vote le programme d'actions 2015 et le budget correspondant finalisé Vote le programme d'actions 2016 et le budget prévisionnel correspondant Question diverse : présentation en détail de l'activité du point d'accès au droit de Poissy
10/11/2015	Vote du programme d'actions 2015 et du budget correspondant modifiés en raison de l'attribution d'une subvention complémentaire du Ministère de la Justice

Remarque :

Le MDPAAD n'a pas été invité à participer aux réunions du CDAD des Yvelines. Il sera invité à la prochaine assemblée générale.

II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

Les moyens financiers du CDAD proviennent des subventions versées par le Ministère de la Justice, le Conseil régional d'Ile de France et le Conseil départemental des Yvelines. Les autres membres du CDAD contribuent en nature.

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

Le budget global du CDAD pour 2015 a été de 203 112 € provenant comme suit :

- Ministère de la Justice : 133 112 €
- Conseil régional d'Ile de France : 45 000 €
- Conseil départemental des Yvelines : 15 000 €
- Prélèvement sur fond de roulement : 10 000 €

Evolution du budget 2015 par rapport à celui de 2013	Budget 2013 : 187 825 € Budget 2014 : 166 000 € (- 12 %) Budget 2015 : 203 112 € (+ 8 %)
Montant de la subvention sollicitée en 2015 par le CDAD auprès du ministère de la justice et montant délégué par la cour d'appel	<u>Subvention demandée :</u> - Demande initiale : 125 000 € - Demandes complémentaires : 4 772 € <u>Subvention obtenue :</u> - Initiale : 125 000 € - Complémentaires : 8 112 € -
Montant de la subvention initiale versée par le ministère de la justice et date à laquelle le versement est intervenu	125 000 € versée le 01/04/2015
Montant des subventions complémentaires versées par le ministère de la justice et pourcentage de ces subventions au regard de la subvention initiale	8 112 € soit 6.50 % de la subvention initiale
Subvention du ministère de la justice en % par rapport aux ressources du CDAD	66 %

Conformité des contributions des autres membres du GIP par rapport à l'annexe financière de la convention constitutive	Oui Département : 15 000 € (soit 7 % du budget) Région : 45 000 € (soit 22 % du budget mais 40 % du financement des associations)
Modalités de contribution en nature des différents membres (mise à disposition de personnels, consultations juridiques gratuites...)	- UMY : actions de communication - Avocats : consultations juridiques gratuites - Notaires : consultations juridiques gratuites - Huissiers : consultations juridiques gratuites - UDAF 78 : actions de communication, de publication et de formation
Pourcentage des consultations réalisées par des professionnels du droit au titre de leur <i>apport en nature</i> par rapport aux consultations <i>payées</i> par le CDAD à ces professionnels	- Avocats : non communiqué - Huissiers : 80 % - Notaires : 100 %
Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant	Au 31/12/2015 : 45 600,47 € Ce montant correspond à 4 mois d'activité

2.1.2 Comptabilité

Le régime comptable choisi par le CDAD est celui de la comptabilité publique.

Sa tenue et son suivi sont effectués au moyen du logiciel informatique « excel » et n'engendrent aucun coût financier pour le CDAD.

Une somme de 772 € (crédit complémentaire du ministère de la Justice) est affectée à l'achat d'un logiciel comptable (achat reporté sur 2016)

2.2 Moyens en personnel

Secrétaire générale : Dominique DUTEMPS, directrice des services de greffe judiciaires, mise à disposition du tribunal de grande instance de Versailles - 0.8 ETPT

Comptable : Abdelkader FRAÏNE, inspecteur des Finances, Trésorerie de St Quentin-en-Yvelines, Ministère des Finances – 0.10 ETPT

III. ACTIONS MENEES

La priorité du CDAD des Yvelines est de maintenir le soutien des actions entreprises depuis plusieurs années au sein des différentes structures d'accès au droit du département.

98 % des moyens financiers du CDAD sont ainsi mobilisés pour pérenniser les permanences d'informations et de consultations qui recouvrent un large domaine juridique.

3.1 Partenariats développés

3.1.1 Partenariats reconduits en 2015

Les partenariats antérieurs sont reconduits pour assurer a minima le fonctionnement des structures d'accès au droit avec les professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires) et les associations suivantes :

- CIDFF 78 : centre d'informations pour le droit des femmes et des familles du 78,
- CRESUS IDF : centre régional du surendettement social d'Ile de France
- GSTM : groupement de solidarité des travailleurs migrants
- ADIL 78 : agence départementale d'informations sur le logement 78

- CYM : centre Yvelines Médiation
- Nouvelles Voies 78
- ASTI : association de soutien aux travailleurs immigrés

3.1.2 Partenariats créés en 2015

- ACCAV : association des conciliateurs de justice du ressort de la cour d'appel de Versailles

3.2 Maillage territorial mis en place

3.2.1 Lieux d'accès au droit mis en place par le CDAD

La majorité des lieux d'accès au droit (listés ci-dessous avec leur date de création) sont installés soit en zone de sécurité prioritaire (ZSP) soit dans les quartiers prioritaires pour la politique de la ville (QPV).

- 2 maisons de Justice et du droit (MJD) :

- * MJD du Val de Seine, située dans la ville des Mureaux (ZSP) – 1997
- * MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines située sur 2 antennes : Trappes (ZSP) et Guyancourt (QPV) - 1998

- 9 points d'accès au droit (PAD) généralistes :

- * Achères (QPV) - 2009
- * Carrières-sous-Poissy (QPV) - 2011
- * Chanteloup-les-Vignes (QPV) – 2005
- * Fontenay-le-Fleury – 2006
- * Mantes-la-Jolie (ZSP) – 2009
- * Mantes-la-Ville (ZSP) – 2008
- * Poissy (QPV) - 2004
- * Saint-Germain-en-Laye - 2013
- * Sartrouville (QPV) – 2008

- 3 points d'accès au droit (PAD) en établissement pénitentiaire :

- * Maison d'arrêt pour femmes de Versailles – 2001
- * Maison d'arrêt pour hommes de Bois d'Arcy – 2007
- * Maison centrale de Poissy – 2015 – pas de convention de création

- 4 relais d'accès au droit (RAD) :

- * Maurepas – 2009
- * les Clayes-sous-Bois – 2008
- * Versailles – 2015 – nouvelle structure ouverte par la commune
- * Limay (QPV) – 2015 – nouvelle structure ouverte par la commune

Pour la maison d'arrêt des femmes de Versailles, la permanence d'information juridique assurée par le CIDFF 78 et dont le financement est pris en charge par le CDAD, est fondée sur une convention datant de 2001 signée entre le SPIP et l'association.

Pour la maison centrale de Poissy, les consultations assurées par les avocats sont à la demande et financées après service fait par le CDAD. Ce dispositif n'a pas encore fait l'objet d'une convention de création.

Un projet de création de PAD commun aux 3 établissements pénitentiaires est envisagé.

Sur Versailles, le relais d'accès au droit a été ouvert en septembre 2015. Cette structure est en réalité le fruit de l'évolution du réseau virtuel d'accès aux droits sociaux (dit réseau PARADS) attaché au CCAS de Versailles et créé en 2006. En effet, pour répondre à la demande des plus démunis, la ville de Versailles, à côté de ce réseau virtuel d'information, s'est dotée de permanences d'informations juridiques assurées en droit de la famille par l'association CIDFF78 et en matière de surendettement par l'association CRESUS IDF. Ce dispositif est complété par la présence d'un écrivain public-juriste.

Sur Limay, la structure a intégré le réseau du CDAD comme relais d'accès au droit en septembre. Son dispositif est très riche puisque, outre les permanences sociales (CAF, CRAMIF, CPAM), sont proposées des consultations juridiques gratuites assurées par des avocats, des permanences d'informations en droit de la famille assurées par le CIDFF78 et en matière de surendettement par CRESUS IDF. Est également présent un conciliateur de justice. Ce dispositif devrait être complété par une permanence en droit du logement et/ou à l'attention des personnes de nationalité étrangère. Cette structure souhaite évoluer en recrutant un coordinateur et un écrivain public.

Ces deux nouvelles structures à Versailles et Limay sont portées par les villes qui souhaitent les voir évoluer pour devenir des points d'accès au droit labellisés par le CDAD.

Enfin, quant à l'évolution du PAD de Mantes-la-Jolie en MJD, si le principe était acquis à la fois par le ministère de la justice et par la commune, la réalisation conditionnée à des modalités techniques, ne s'est pas opérée. Le projet est donc abandonné.

Ainsi, en 2015, le département compte 2 MJD, 9 PAD généralistes, 3 PAD pénitentiaires et 5 RAD, soit au total 18 structures d'accès au droit. Ces structures sont situées au nord et au centre du département en zones urbaines denses. Aucune structure n'existe dans le sud du département, zone rurale moins dense en population.

3.2.2 Actions menées dans les lieux d'accès au droit

Les actions soutenues par le CDAD correspondent aux besoins exprimés et sont :

- soit des consultations juridiques assurées par les professionnels du droit comme les avocats dont les conseils sont très recherchés
- soit des permanences d'informations qui répondent à des interrogations juridiques touchant à la vie courante comme la famille, le travail, le logement, la consommation
- soit des permanences qui s'adressent aux plus démunis comme en matière de droit des étrangers ou en matière de surendettement

Ces actions sont présentes dans la majorité des structures.

En 2015, le CDAD poursuit sa politique entamée en 2014 pour l'accès à l'aide juridictionnelle avec un dispositif mis en place entre le TGI de Versailles et la MJD de St Quentin en Yvelines.

Une permanence spécifique est assurée par la greffière de la MJD à raison d'une demi-journée par semaine au sein de chaque antenne de la MJD (Trappes et Guyancourt) ainsi qu'au sein du service de l'accueil du TGI de Versailles. Au sein de la MJD, au-delà de l'information et de l'aide pour établir une demande d'AJ, il est désormais possible au justiciable de déposer directement son dossier et d'y recevoir une attestation de dépôt. Au sein du TGI, ce dispositif permet de diriger vers cette permanence les personnes qui rencontrent de grandes difficultés pour constituer leur dossier. Elles sont ainsi reçues au sein du palais sur RDV. Au total, 275 dossiers ont transité par ce dispositif avant d'être soumis au BAJ de Versailles.

3.2.3 Evaluation

La fréquentation globale sur l'ensemble des structures en 2015 est de **37 273 personnes**. Ce chiffre est en **baisse de 7 % par rapport à 2014** (40 010 personnes).

Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- certaines structures, situées dans des zones sensibles, ont fermé quelques jours leurs portes en janvier 2015 suite aux attentats. Une, le PAD de Sartrouville, a été fermée durant 4 mois : du 9 janvier au 8 mai 2015.
- le poste de coordinateur du PAD de Mantes-la-Jolie a été vacant et l'intérim assuré difficilement
- les permanences des notaires, qui avaient été suspendues en fin d'année 2014 dans le cadre d'un mouvement contestataire de la profession relatif à l'adoption de la « loi macron », n'ont pas été ré-ouvertes. Ainsi, en 2015, aucune permanence de notaire n'a été assurée.
- enfin, le mouvement contestataire en fin d'année 2015 chez les avocats à l'encontre des projets relatifs à l'aide juridictionnelle a été bien suivi sur le ressort entraînant la suppression pendant 1 mois environ de leurs permanences sur l'ensemble des structures.

Les données (détaillées dans les tableaux ci-après) sont issues des rapports d'activité annuels établis par les structures recoupées avec les informations issues des rapports d'activité des partenaires.

La majorité des structures disposent d'outils d'évaluation qui leur sont propres. Le CDAD diffuse toutefois ses propres besoins et outils statistiques afin d'aider dans le recueil des données.

Enfin, toutes les structures fonctionnent avec un comité de pilotage annuel auquel le CDAD participe ainsi que les différents partenaires associatifs et professionnels du droit intervenants.

Le tableau ci-dessous fait état de la fréquentation par structures et par types d'intervenants.

STRUCTURES	Juristes des structures		associations		écrivain public		avocats		huissiers		notaires		TOTAL	
	Nbre heures	Nbre pers.	Nbre heures	Nbre pers.	Nbre heures	Nbre pers.	Nbre heures	Nbre pers.	Nbre heures	Nbre pers.	Nbre heures	Nbre pers.	Nbre heures	Nbre pers.
MJD Val de Seine	NC	47	1695	3944	720	1295	96	241	22	18	0	0	2533	5545
MJD St Quentin en Yvelines	4416	6060	4416	4751	138	584	142	406	0	0	0	0	9112	11801
PAD Achères	0	0	994	977	384	535	63	171	0	0	0	0	1441	1683
PAD Carrières/Poissy	0	0	1182	1032	0	0	0	0	0	0	0	0	1182	1032
PAD Chanteloup-les-Vignes	0	0	1980	1784	1536	1383	20	51	0	0	0	0	3536	3218
PAD Fontenay-le-Fleury	0	0	379	566	72	44	18	70	6	14	0	0	475	694
PAD Mantes-la-Jolie	0	0	2576	2388	1008	437	84	209	0	0	0	0	3668	3034
PAD Mantes-la-Ville	NC	34	633	795	138	178	0	0	0	0	0	0	771	1007
PAD Poissy	1175	2996	2118	2078	192	164	123	369	22	NC	0	0	3630	5607
PAD Sartrouville	0	0	609	939	312	282	78	146	14	34	0	0	1013	1401
PAD St Germain en Laye	9	7	985	1063	105	104	66	211	27	14	0	0	1192	1399
Prisons	0	0	66	20	0	0	30	87	0	0	0	0	96	107
RAD les Clayes-sous-Bois	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
RAD Maurepas	NC	455	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	455
RAD Versailles	0	0	138	109	NC	NC	0	0	0	0	0	0	138	109
RAD Limay	0	0	66	76	224	64	NC	41	0	0	0	0	290	181
TOTAL	5600	9599	17837	20522	4829	5070	720	2002	91	80	0	0	29077	37273

Le taux de fréquentation des structures est de 0.03 (*Total des personnes reçues / nombre d'habitants dans le département soit 37 273 / 1 446 301*).

55 % des personnes sont reçues sur des permanences assurées par les partenaires associatifs dont les soutiens financiers sont combinés entre le conseil régional, le conseil départemental, la préfecture, les communes et le CDAD.

6 % des personnes sont reçues sur des permanences assurées par les professionnels du droit (avocats et huissiers). Ces derniers interviennent sans délivrance de bon de consultation. Ce dispositif, entièrement gratuit pour les bénéficiaires, est pris en charge pour partie par les professions (apport en nature au CDAD) et pour l'autre partie par le CDAD.

Les personnes reçues sont majoritairement domiciliées ou travaillent dans la commune ou dans les communes proches des structures (58% à 80 % selon les structures).

En effet, les personnes en grande fragilité sociale sont peu mobiles. Aussi, le nombre de personnes en provenance d'un autre département est très réduit. Cependant, et au vu de l'urgence, il arrive fréquemment que les structures se réorientent les personnes entre elles afin de pouvoir offrir un RDV plus rapide et/ou un RDV sur un service spécifique dont elles ne disposent pas. Cette réorientation est facilitée et encouragée par le CDAD au moyen notamment de réunions de coordination et diffusion d'informations.

La majorité des personnes reçues sont des femmes (53% à 68 % selon les structures).

Les jeunes (- de 25 ans) représentent 2% à 4% du public.

La tranche d'âge la plus touchée est celle entre 30 et 60 ans (40% à 65 % selon les structures).

Le tableau ci-dessous fait état de la fréquentation par structures et par domaines juridiques sollicités.

	Famille	Travail	Logement	C° & surendettement	Tutelles	Etrangers	Pénal	Administratif	Rural	Discriminations	autres	TOTAL de personnes
MJD Val de Seine	1386	1320	278	888	0	1275	221	58	0	2	117	5545
MJD St Quentin en Yvelines	4484	1770	826	1298	9	944	1180	826	0	0	464	11801
PAD Achères	205	496	162	160	14	165	263	58	0	22	138	1683
PAD Carrières-sous-Poissy	95	209	363	91	0	202	42	0	0	0	30	1032
PAD Chanteloup-les-Vignes	637	531	357	306	0	451	218	109	0	55	554	3218
PAD Fontenay-le-Fleury	102	44	272	109	2	31	17	16	4	0	97	694
PAD Mantes-la-Jolie	607	87	405	376	0	520	289	72	0	0	678	3034
PAD Mantes-la-Ville	203	113	171	189	0	59	12	57	0	0	203	1007
PAD Poissy	1121	1346	556	489	35	336	336	449	0	0	939	5607
PAD Sartrouville	345	245	488	247	0	0	41	0	0	0	33	1399
PAD St Germain en Laye	251	182	186	137	11	140	105	114	0	0	275	1401
Prisons	57	25	0	0	0	0	21	0	0	0	4	107
RAD Clayes-sous-Bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAD Maurepas	0	63	115	127	0	84	0	46	0	0	20	455
RAD Versailles	39	8	0	5	0	4	5	2	0	0	46	109
RAD Limay	40	10	5	9	0	2	17	4	0	0	94	181
TOTAL de personnes	9572	6449	4184	4431	71	4213	2767	1811	4	79	3692	37273
TOTAL EN %	25,68%	17,30%	11,23%	11,89%	0,19%	11,30%	7,42%	4,86%	0,01%	0,21%	9,91%	100%

Le domaine du droit de la famille est toujours le domaine le plus sollicité avec presque 26 % des demandes.

Le droit du travail devient le 2^{ème} domaine le plus important avec 17 % des demandes.

Enfin, les 3 autres domaines les plus sollicités (autour de 11 %) sont le droit du logement, le droit de la consommation et le surendettement, et le droit des étrangers.

3.3 Actions et outils de communication mis en œuvre

3.3.1 Actions de communication

La secrétaire générale poursuit son action de formation sur l'accès au droit à l'attention des adjoints administratifs nouvellement recrutés sans concours pour les juridictions du ressort de la cour d'appel de Versailles (départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines, de l'Oise et de l'Eure). L'objectif est de transmettre à ces nouveaux agents des connaissances sur l'accès au droit de leur département (les structures existantes et les services proposés) afin d'améliorer au final dans les juridictions l'accueil du public, son orientation et son information.

En 2015, 1 seule session a pu avoir lieu (le 13 mars) suivie par 12 nouveaux adjoints administratifs.

En septembre, dès son installation, le nouveau président du CDAD, Christophe MACKOWIAK, a souhaité exprimer son intérêt pour l'accès au droit à l'ensemble des membres, des partenaires et des responsables des structures. Dans une lettre en date du 24 septembre, monsieur MACKOWIAK a exposé sa vision, rappelant les missions du CDAD, le positionnant comme organe central de référence, et invitant tous les acteurs à poursuivre leur investissement dans le cadre d'une politique voulue large et pragmatique.

En octobre, l'association JURISTRIBUNE des étudiants en droit et science politique de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, en collaboration avec le TGI de Versailles, a procédé au sein de la salle des assises à la reconstitution d'un procès criminel (celui du sérial killer américain Ted Bundy). Cette reconstitution a été le fruit d'un travail collectif mené sur plus d'une année et le résultat fût à la hauteur car le public a été présent en nombre sur toute la journée (environ une centaine d'étudiants).

En novembre, le point d'accès au droit (PAD) d'Achères a fêté ses 10 ans d'existence. A l'occasion de cet anniversaire, des manifestations particulières ont été organisées sur toute une semaine avec notamment :

- une conférence-débat, animée par un notaire, qui a réuni 150 personnes venues s'informer et échanger sur le thème des successions et la meilleure manière de protéger leurs proches.
- une soirée ciné-débat sur les violences conjugales avec la projection du film « Refugiado » : 60 personnes ont pu discuter avec plusieurs spécialistes (travailleur social auprès du commissariat, juriste de l'association CIDFF78, coordinatrice du réseau FLORA et coordinateur du PAD).
- une journée portes-ouvertes au PAD organisée un samedi avec le concours de l'ensemble des intervenants : une centaine de personnes ont pu rencontrer des juristes et découvrir le panel des services offerts par le PAD

3.3.2 Outils de communication

Le CDAD ne dispose pas de site internet propre.

Toutefois, une page dédiée à l'accès au droit existe sur le site internet de la cour d'appel de Versailles. Cette page a été mise à jour et contient des informations sur la composition, le rôle et l'activité du CDAD ainsi que sur les structures qui constituent le réseau et les différents services proposés.

Parallèlement, les structures disposent soit de leur propre site internet (ex : la MJD du Val de Seine) soit d'une page dédiée sur le site internet de leur ville.

La communication passe aussi par la réalisation et la diffusion de divers documents établis par toutes les structures : plaquettes de présentation, affiches et flyers pour des événements ou manifestations particulières.

La MJD du Val de Seine diffuse également un journal appelé « Parlons-en ». 2 publications ont été réalisées en 2015 sur les thèmes suivants : les dangers d'internet et les jeunes dans le monde du travail.

De plus, chaque mois, la MJD du Val de Seine anime une émission sur la radio locale RVVS 96.2FM sur des thèmes variés choisis en fonction de l'actualité ou des questions posées par usagers via le site internet de la structure.

Enfin, la secrétaire générale du CDAD établit et diffuse régulièrement une fiche recensant les différentes structures d'accès au droit du département avec leurs coordonnées et principaux services. L'objectif est de mettre à disposition de tout acteur de l'accès au droit

(agent d'accueil en juridiction, intervenant en MJD, PAD...) un outil pratique et de lecture rapide pour informer et orienter au mieux les personnes.

IV. BILAN DE L'ANNEE 2015 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2015

4.1 Bilan de l'année 2015

Le CDAD a pu poursuivre sa politique de soutien en priorité aux actions d'informations et/ou de consultations juridiques menées par ses partenaires associatifs et professionnels du droit au sein des différentes structures existantes (2 MJD, 9 PAD généralistes, 3 PAD en milieu carcéral et 5 RAD) en mobilisant tous ses moyens financiers à cette fin.

Ainsi, au sein de structures bien identifiées, des informations juridiques sont dispensées dans les domaines juridiques les plus demandés : droit de la famille, droit du logement, surendettement, droit des étrangers, droit du travail (en très forte progression), avec un accompagnement dans les démarches administratives pour les personnes les plus démunies.

Malgré la fermeture temporaire de certaines structures (en lien avec le plan « vigipirate » suite aux attentats terroristes), la suspension en fin d'année de la participation des avocats et des huissiers et l'absence des notaires (depuis fin 2014), la fréquentation reste importante puisque **37273 personnes ont bénéficié d'une information juridique, mobilisant 29077 heures de permanences sur l'année.**

La couverture du département en matière d'accès au droit, fonction de la densité de la population (plus importante dans le nord qu'au sud du département), est cependant maintenue.

4.2 Perspectives pour l'année 2016

4.2.1 Moyens prévisionnels

En 2016, le budget du CDAD devra être en forte augmentation afin de pouvoir conforter les actions entreprises et réaliser de nouvelles actions notamment dans le domaine de la communication.

Les ressources prévisionnelles pour 2016 sont :

- Ministère de la Justice : 166 750 € (dont 45 000 € de crédits fléchés)
- Région Ile de France : 45 000 €
- Département des Yvelines : 15 000 €
- Prélèvement sur le fond de roulement : 19 000 €

Ces ressources d'un montant total de 245 750 € doivent permettre le financement des actions réparties selon les enveloppes suivantes :

- enveloppe d'intervention (actions) : 228 500 € - soit 93 % du budget
- enveloppe de fonctionnement : 13 550 €
- enveloppe d'emploi : 2 500 €
- enveloppe d'investissement : 1 200 €

4.2.2 Actions prévisionnelles

Outre le maintien des permanences d'informations juridiques entreprises depuis plusieurs années au sein des différentes structures d'accès au droit du département et qui recouvrent un large domaine juridique, les priorités pour le CDAD des Yvelines en 2016 sont l'accès à l'aide juridictionnelle, la coordination des structures et l'ouverture d'un site internet.

Dans la continuité de l'expérience menée 2014 avec la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines, et afin de répondre à la commande du Ministère, un point d'accès au droit spécifique pour l'accès à l'aide juridictionnelle (PAD-AJ) sera créé au sein du palais de justice de Versailles. L'objectif est d'apporter information et aide concrète aux personnes pour vérifier et constituer avec elles leur dossier de demande d' AJ mais aussi pour les informer et les orienter éventuellement vers les autres procédés de règlement amiables des litiges que sont la conciliation, la médiation, la procédure participative... Les personnes seront reçues sans RDV.

En complément de ce dispositif, un plan de formation spécifique sur le dossier d'AJ est prévu et destiné aux professionnels intermédiaires amenés dans le cadre de leurs fonctions à renseigner les personnes qui s'adressent à elles (ex : agents d'accueil d'un PAD, juristes, écrivains publics, assistantes sociales...). Ces formations seront assurées par la vice-présidente du BAJ et la greffière spécialisée de la MJD de St-Quentin-en-Yvelines.

Par ailleurs, afin d'assurer la coordination des actions menées par les différentes structures, le CDAD va réunir régulièrement les différents responsables et assurer l'élaboration et la diffusion d'un compte-rendu.

Enfin, le CDAD souhaite disposer d'un site internet propre. L'ouverture peut être envisagée pour fin 2016-début 2017. L'objectif est de doter le réseau d'accès au droit d'un véritable outil à destination des professionnels et du public permettant de communiquer sur les actions menées, d'informer sur les services et les permanences mises en place dans le département. Cette action sera menée en collaboration avec les 3 autres CDAD du ressort de la cour d'appel.

V. ARTICULATION DE L'ACTION DES CDAD ET DES MJD

L'accès au droit est un des volets d'action des 2 maisons de justice et du droit du département.

Les 2 MJD ont une activité également comme structures judiciaires de proximité (avec la présence des conciliateurs de justice, des délégués du procureur de la République, des CIP, des éducateurs de la PJJ...) et mènent des actions qui s'inscrivent dans la lutte contre la récidive et la prévention de la délinquance.

Dans ces derniers domaines, les 2 MJD du département travaillent en lien direct avec les services de monsieur le procureur de la République près le TGI de Versailles. Ce lien est assuré par la greffière pour la MJD de St Quentin en Yvelines et par la directrice pour la MJD du Val de Seine.

Pour sa part, le CDAD des Yvelines, menant une politique d'accès au droit restreinte aux seules permanences d'informations juridiques et/ou de consultations juridiques, ne participe pas au financement d'actions de formation juridique ou de prévention de la délinquance qui relèvent du volet judiciaire des MJD. De plus, le CDAD ne finance pas les permanences d'information sur la médiation familiale, domaine qui relève directement de la cour d'appel.